

## PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CEZAY DU 20 SEPTEMBRE 2024

Le vingt septembre deux mille vingt-quatre à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Mme GIRY Marie-Thérèse, Maire.

Madame le Maire certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite le 13 septembre 2024, dans les formes et délais prescrits par la loi ;
- les délibérations ont été affichées, par extrait, le lendemain.

**PRÉSENTS :** Marie-Thérèse GIRY, Mireille BROTTES, Carole PALLANCHE, Sergio FERNANDES-RIOS, Aurélie THOMAS, Cédric SOUCHON, Jonathan JACQUET, Hubert COUDOUR, Ophélie BERNARD, Delphine JACQUET

**ABSENT :** Clément VERNIN

**SECRÉTAIRE :** Carole PALLANCHE

### Approbation du procès-verbal du 25 juillet 2024 :

Madame le Maire demande à l'assemblée si des observations sont à formuler sur le procès-verbal de la séance précédente. Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal du 25 juillet 2024 est adopté à l'unanimité des membres présents.

### CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE L'ÉGLISE ET DE LA SALLE DE LA CURE À LA PAROISSE

Pour une gestion plus sereine des locaux communaux, Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la mise en place de conventions, notamment avec les associations en 2021.

La Paroisse vient de solliciter la Mairie pour la mise à disposition de l'Église et de la salle de la Cure. Madame le Maire donne lecture de la convention qui a été rédigée pour celle-ci.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve cette convention,
- autorise Madame le Maire à la signer.

### MODIFICATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 1ère CLASSE

Madame le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Elle rappelle à l'assemblée délibérante la saisine du Comité Social Territorial effectuée le 26 janvier 2024 et reçue le 31 janvier 2024 pour :

- la création d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe d'une durée hebdomadaire de 20h/35h pour la filière technique de la collectivité afin de promouvoir à l'avancement de grade de Mme Marie-Christine PALLANCHE.

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 14 mars 2024, Madame Marie-Christine PALLANCHE a été nommée adjoint technique territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024, à temps non complet à raison de 20 heures hebdomadaires.

Sa rémunération est basée sur l'arrêté de nomination fourni par le Centre de gestion de la Loire. À savoir : échelle C3, 6<sup>ème</sup> échelon, indice brut 460, indice majoré 408 et NBI de 10 points.

À ce jour, Madame PALLANCHE Marie-Christine se voit effectuer un nombre important d'heures complémentaires.

Madame le Maire souhaite donc voir le temps de travail augmenter à raison d'une heure hebdomadaire, soit 21h/35h, afin de régulariser la situation.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 9 voix pour :

- accepte l'augmentation du temps de travail de Mme Marie-Christine PALLANCHE au 1<sup>er</sup> octobre 2024, à savoir 21h/35h.
- dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget.
- autorise Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Monsieur Hubert COUDOUR n'a pas pris part au vote.

#### QUESTIONS DIVERSES :

- **Solde de la Prime Chaleur d'Avenir :**

Les logements communaux « Rue du Souvenir » et « Chemin de Rajat » ont été équipés d'une chaudière à granulés en remplacement des chaudières fioul. Un pourcentage de la subvention Prime Chaleur d'Avenir a été versé à l'installation et le solde reste à verser après qu'un technicien du SIEL-TE ait relevé les index, soit une somme de 1933 €.

- **Questionnaire prévention, santé, sécurité et conditions de travail du CDG 42 :**

Madame le Maire avait rempli un questionnaire en ce sens. Elle fait part au Conseil Municipal de sa saisie.

- **Remboursement de frais pour l'utilisation du véhicule personnel des agents communaux :**

Une réflexion est engagée pour indemniser M. LAFOND Yoan qui a utilisé son véhicule personnel pour travailler.

- **Information sur la taxe de séjour :**

L'office de tourisme Loire Forez nous a transmis pour information, la délibération du 25/06/2024 relative à la taxe de séjour 2025. Les tarifs sont applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

- **Éclairage du stade :**

Cezay était la seule commune pour laquelle LFa payait l'éclairage du stade. Ils vont donc régulariser. L'abonnement et la consommation seront donc à la charge de la commune. La prise électrique qui était présente va être remise. Loire Forez prend en charge cette installation.

- **Éclairage public :**

L'éclairage public s'est vu modernisé dernièrement avec un remplacement par des lampadaires LED, pour une somme de 10 179.45 €, financé par l'enveloppe voirie et éclairage public et l'enveloppe de sobriété énergétique.

- **Contrat M. LAFOND Yoan :**

La commune prolonge le contrat de Yoan dans les mêmes conditions.

- **Compte épargne temps :**

A la demande de Mme PALLANCHE Marie-Christine, la commune saisie le CST du CDG 42 afin de modifier les modalités d'alimentation du compte épargne temps en ajoutant les heures complémentaires qui peuvent être effectuées dans l'année.

- **Site du Pay :**

Au vu des derniers événements où des pierres basaltiques ont été déplacées et posées en spirale, un arrêté municipal a été pris afin de protéger le site. Cet arrêté permettra d'utiliser le pouvoir de police du maire en cas d'infraction. Il est affiché en mairie et sur site.

- **Toilettes publiques :**

Un des wc des toilettes publiques est décelé et fuit. Les réparations seront faites.

- **Logement « Chemin de Rajat » :**

Une mise aux normes électrique est nécessaire. Un devis va être demandé auprès d'un électricien.

SOMMAIRE DES DELIBERATIONS :

DE\_028\_2024 : CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE L'ÉGLISE ET DE LA SALLE DE LA CURE À LA PAROISSE

DE\_029\_2024 : MODIFICATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 1<sup>ère</sup> CLASSE

La séance est clôturée par Madame le Maire à 22h30.

Le Maire, Marie-Thérèse GIRY

La Secrétaire, Carole PALLANCHE